

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

2021



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour
l'exercice 2021 conformément à l'article L2224-5 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

9 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 65600 SEMEAC tél :05.62.36.56.84

S
M
A
E
P

A
D
O
U
R

C
O
T
E
A
U
X

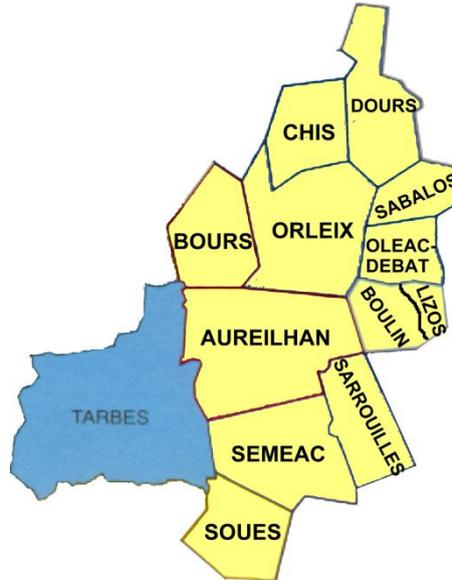
sonmnaire

I - INDICATEURS TECHNIQUES	p 3
A – PRODUCTION	p 3
1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée	p 3
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2020 et 2021	p 3
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2020 et 2021	p 4
4) Rapport des volumes produits sur les volumes importés au cours des 14 dernières années	p 4
5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années	p 5
B – LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	p 6
1) Le réseau	p 6
2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	p 6
3) Renouvellement des compteurs	p 7
4) Les réservoirs	p 7 à 8
5) Le nombre d'habitants	p 9
6) Le nombre d'abonnés	p 9
7) Les volumes facturés (après écrêtements)	p 10
8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	p 11 à 12
9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans	p 13
10) Indices de performance	p 14
a) Indice linéaire de perte de réseau (ILP)	p 14
b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p 14
c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	p 14
d) Indice linéaire de consommation	p 15

C – LA QUALITE DE L’EAU	p 15
1) Le type de traitement	p 15
2) Surveillance de la qualité de l’eau distribuée	p 15
3) Conclusions de l’Agence Régionale de Santé Occitanie	p 16
D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT	p 17
II – INDICATEURS FINANCIERS	p 18
A – LE PRIX DE L’EAU	p 18
1) Tarification	p 18
a) Le type de tarification	p 18
b) Les modalités de tarification	p 18
2) Coût de production du prix du m ³ d’eau	p 18
a) A la production de Soues	p 18
b) A l’importation	p 18
3) Le prix de l’eau	p 18
B – LA DETTE	p 20
C – ANNEXES –	
Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	p 21
Annexe 2: Note d’information de l’agence de bassin Adour Garonne	p 22

Le SMAEP Adour Coteaux est un Syndicat Mixte composé de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et des communes de Boulín, Dours, Lizos, Oléac-Debat et Sabalos. Il produit et distribue l'eau potable sur les communes suivantes :

- Aureilhan
- Boulín
- Bours
- Chis
- Dours
- Lizos
- Oléac-Debat
- Orleix
- Sabalos
- Sarrouilles
- Séméac
- Soues



I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - PRODUCTION

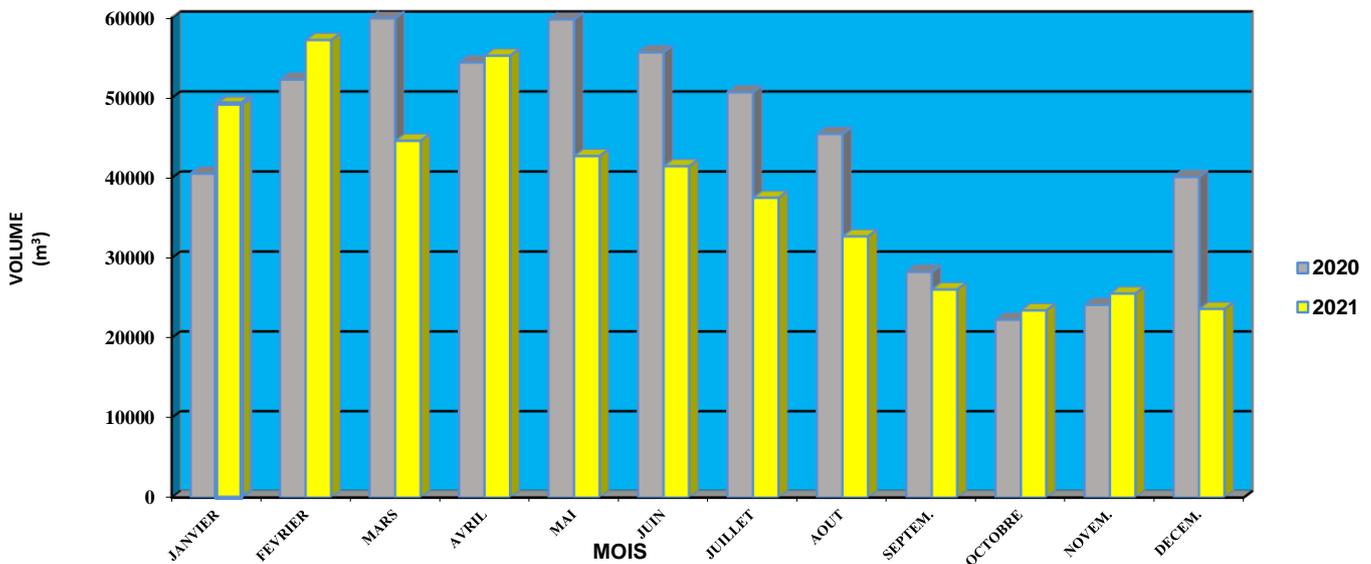
Le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) Adour Coteaux utilise, pour sa production d'eau potable, un point de prélèvement situé sur la commune de Soues.

1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée

Il s'agit de deux puits à drains rayonnants situés rive droite de l'Adour (parcelles AM n°121 et 164 à Soues).

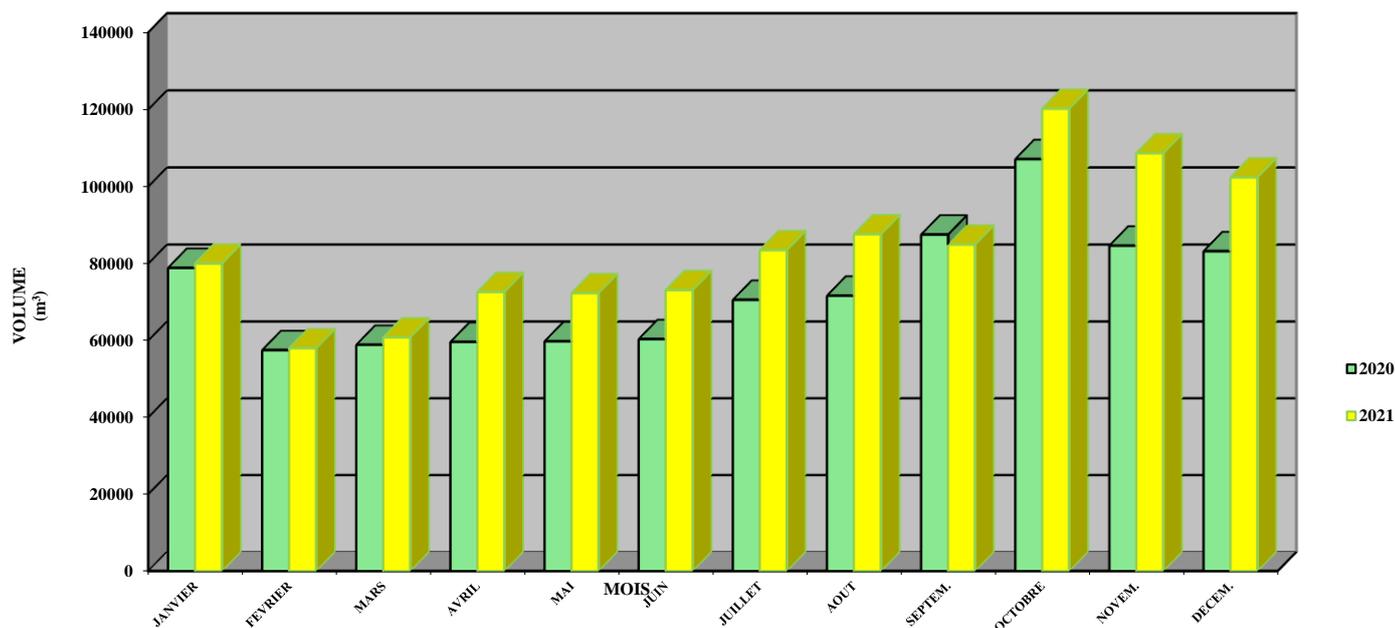
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2020 et 2021

DESIGNATION	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
SOUES - 2020 (m³)	40550	52304	59965	54446	59832	55715	50721	45519	28280	22280	24148	40148	533908
SOUES - 2021 (m³)	49313	57251	44659	55296	42752	41484	37534	32714	26076	23452	25555	23634	459720
VARIATION (%)	17,77	8,64	-34,27	1,54	-39,95	-34,30	-35,13	-39,14	-8,45	5,00	5,51	-69,87	-16,14



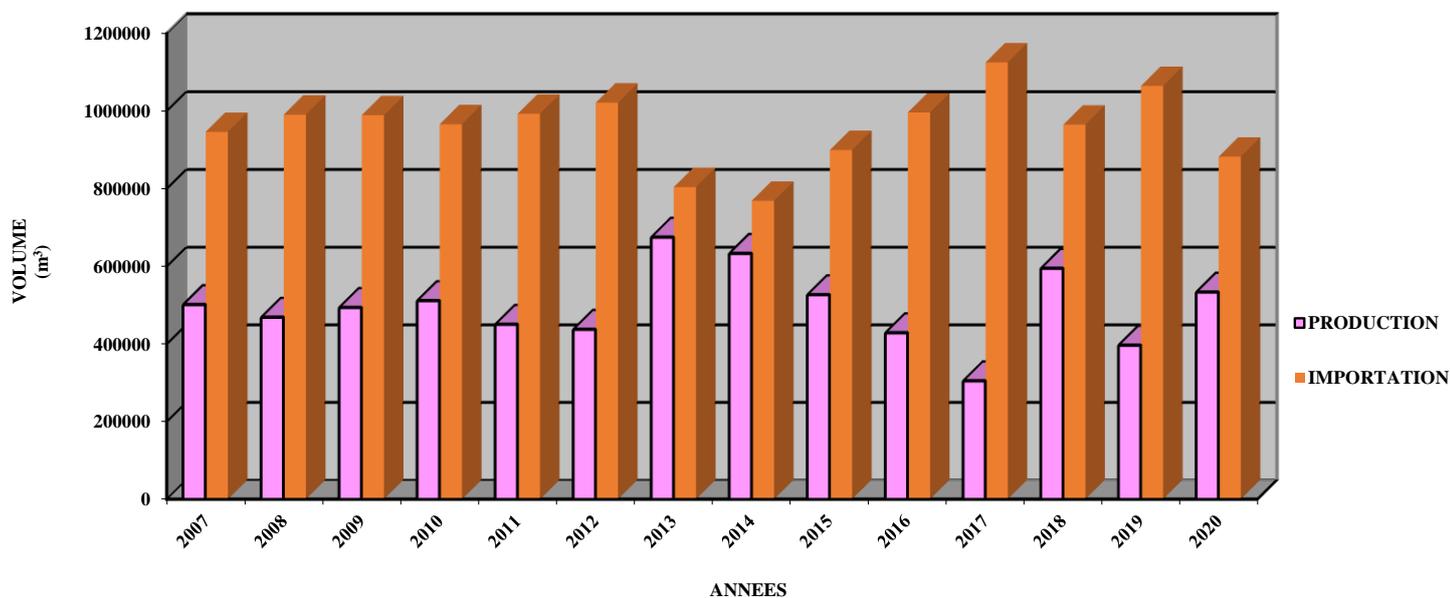
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2020 et 2021

Les achats d'eau compensent la production des puits du captage de Soues. Ces quantités sont variables et proportionnelles par rapport à la production des puits et à la consommation.



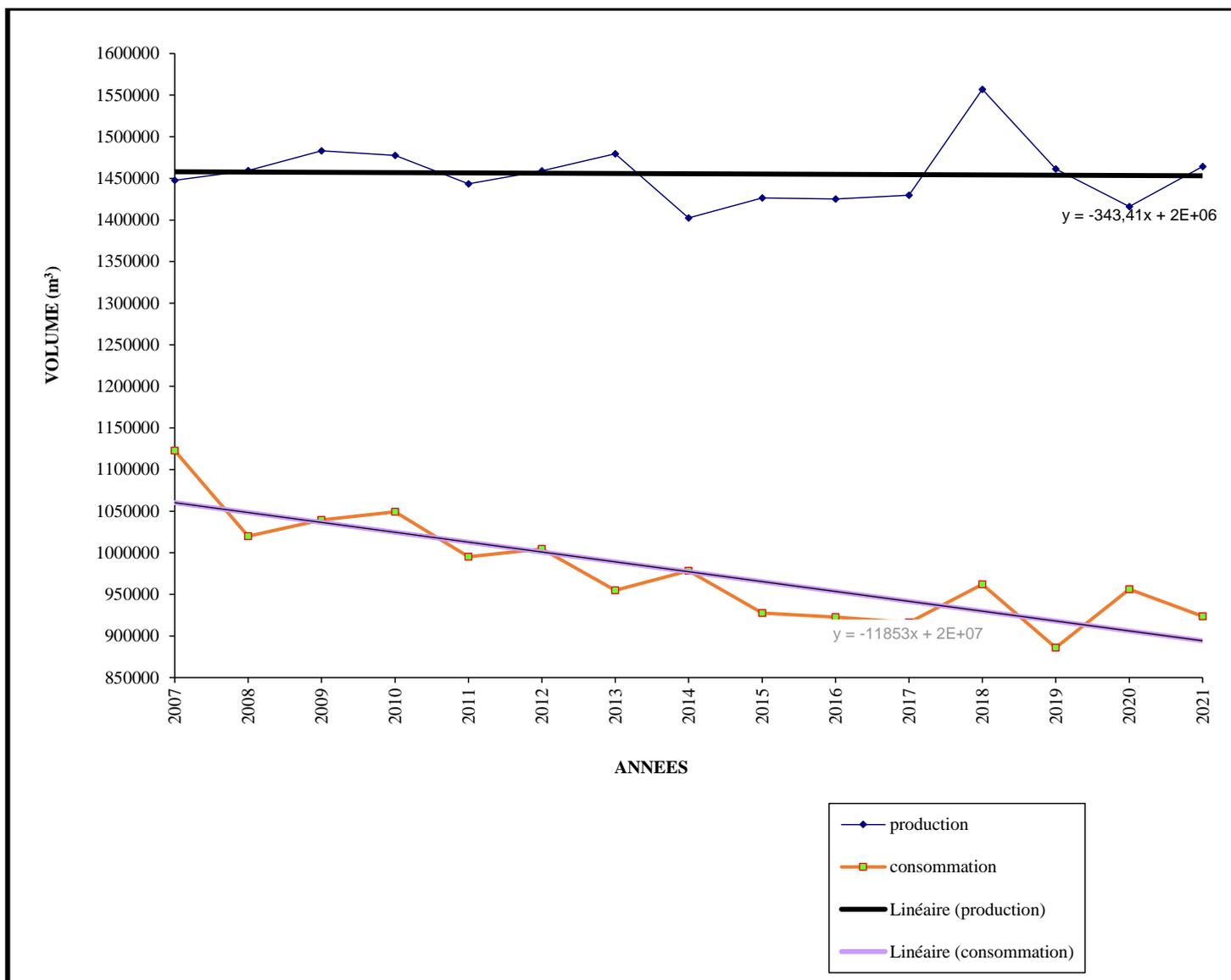
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
2020	78932	57537	58924	59674	59832	60416	70629	71708	87568	107150	84698	83245	49313
2021	80053	58019	60865	72686	72375	73169	83519	87649	84974	120241	108687	102409	1004646
Variation %	1,40	0,83	3,19	17,90	17,33	17,43	15,43	18,19	-3,05	10,89	22,07	18,71	95,09

4) Rapport des volumes produits sur les volumes d'eau importés au cours des 14 dernières années



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Production	469037	494184	511903	450847	437856	675396	633671	527099	429026	305116	595204	397021	533908	459720
Importation	990406	988922	965754	992612	1021315	804122	768765	899286	996096	1124700	964598	1064242	882333	1004646
Volume total	1459443	1483106	1477657	1443459	1459171	1479518	1402436	1426385	1425122	1429816	1559802	1461263	1416241	1464366
Rapport Production/Importation	0.47	0.50	0.53	0.45	0.43	0.84	0.82	0.59	0.43	0.27	0.62	0.37	0.61	0.46

5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années



B - LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

1) Le réseau

Répartition, par commune, des longueurs de réseaux :

COMMUNE	Linéaire de conduites (km)	Linéaire de conduites (%)	Nombre de points de comptage	Nombre de branchements/km	Linéaire de branchements (km)
Aureilhan	72,83	29,55%	3982	55	21,48
Boulin	14,25	5,78%	141	10	0,92
Bours	15,09	6,12%	451	30	3,17
Chis	5,81	2,36%	140	24	0,86
Dours	3,35	1,36%	110	33	0,88
Lizos	1,71	0,69%	54	32	0,33
Oléac-Debat	4,45	1,81%	75	17	0,51
Orleix	21,74	8,82%	919	42	6,04
Sabalos	1,88	0,76%	76	40	0,62
Sarrouilles	11,56	4,69%	308	27	2,59
Séméac	66,04	26,79%	2900	44	17,78
Soues	27,77	11,27%	1476	53	8,24
TOTAL	246,48		10632	43	63,42

Les linéaires de canalisations sont calculés à partir du logiciel du SIG (mise à jour continue)

* la commune de Boulin fait apparaître un rapport du nombre de branchements au kilomètre faible mais qui est à relativiser puisque cette commune est dotée de trois réseaux différents (réseau de distribution gravitaire et surpressé + réseau d'adduction).

Par ailleurs le SMAEP Adour Coteaux est propriétaire de 7,34 km de réseau d'adduction sur les communes de Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Salles-Adour, Soues et Vielle Adour. Cette canalisation en fonte ductile de 350 mm relie le réservoir de La Poutge situé à Vielle-Adour et la station de pompage située à Soues. En 2020, le linéaire de réseau était de 241,35 km et le nombre de points de comptage de 10578 (plusieurs points de comptage peuvent être raccordés sur un même branchement).

2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable à partir du DN 60

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations renouvelées en 2021}}{\text{longueur du réseau}} \times 100 = \frac{0,194}{246,48} \times 100 = 0,09\%$$

En 2020, le taux de renouvellement était de 1.22%

Taux moyen de renouvellement des réseaux et des branchements

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations et des branchements renouvelés en 2021}}{\text{longueur du réseau} + \text{longueur des branchements}} \times 100$$
$$= \frac{0,194 + 0}{246,48 + 63,42} \times 100 = 0,006\%$$

En 2020, le taux de renouvellement était de 1,49%

3) Renouvellement des compteurs

ANNEES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de compteurs changés	192	281	690	617	700	878	1006	650	607	766	462	454

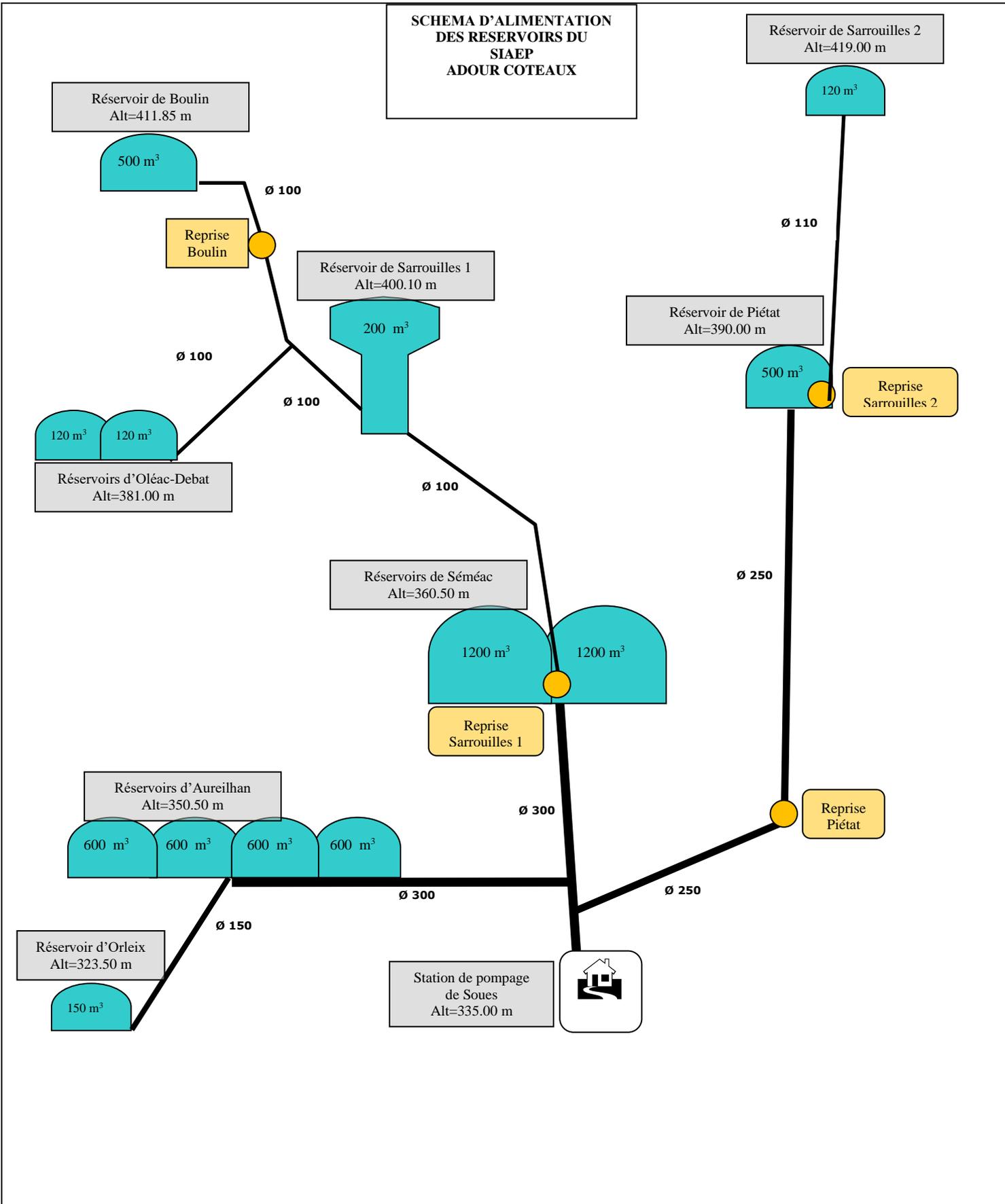
4) Les réservoirs

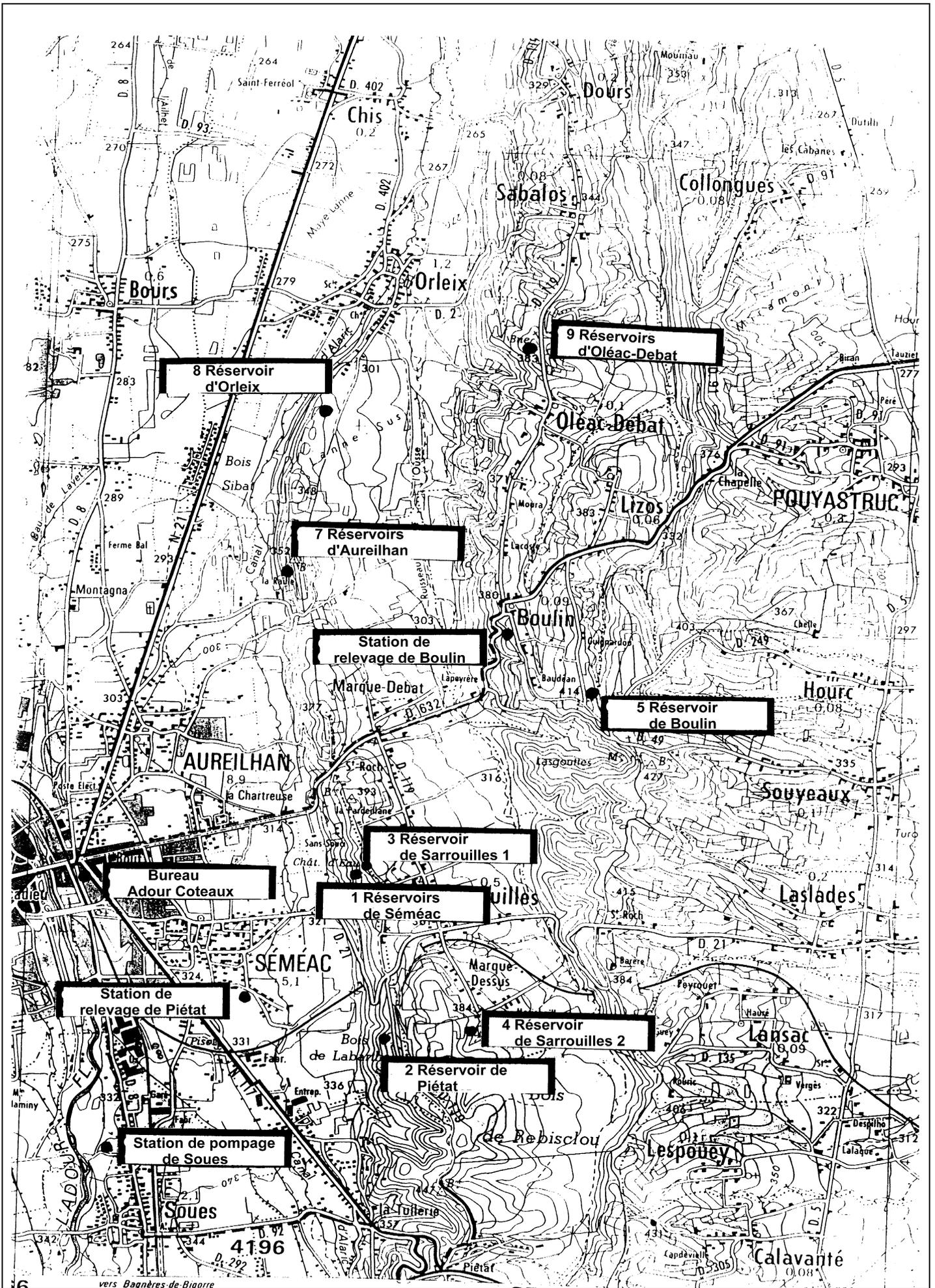
Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement. En 2021, ils étaient les suivants :

VOIR FOND DE CARTE	COMMUNE	DESIGNATION	VOLUME STOCKE
1	SEMEAC	SEMEAC	2 x 1200 m ³
2	SEMEAC	PIETAT	500 m ³
3	SARROUILLES	SARROUILLES I	200 m ³
4	SARROUILLES	SARROUILLES II	120 m ³
5	BOULIN	BOULIN	500 m ³
6	OLEAC-DEBAT	OLEAC-DEBAT	2 x 120 m ³
7	AUREILHAN	AUREILHAN	4 x 600 m ³
8	ORLEIX	ORLEIX	150 m ³
TOTAL		8 RESERVOIRS	6510 m³

Globalement le volume total de stockage permet une réserve d'eau correspondant à une journée de consommation.

**SCHEMA D'ALIMENTATION
DES RESERVOIRS DU
SIAEP
ADOUR COTEAUX**





5) Le nombre d'habitants (population municipale et totale 2019- en vigueur le 01/01/2022)

	Municipale	Totale
AUREILHAN	7 864	8087
BOULIN	295	304
BOURS	865	884
CHIS	312	313
DOURS	217	222
LIZOS	117	118
OLEAC-DEBAT	170	171
ORLEIX	2 011	2054
SABALOS	149	150
SARROUILLES	518	535
SEMEAC	5 085	5188
SOUES	3 066	3124
Total	20 669	21 150

En 2020, le nombre d'habitants (population municipale) était de 20 626

6) Le nombre d'abonnés

Il comprend :

- les ménages
- les entreprises
- les établissements publics
- autres : jardins ou terrains non construits

Il se répartit de la façon suivante (au 31 décembre)

ANNEE	2018	2019	2020	2021
AUREILHAN	3618	3672	3712	3764
BOULIN	124	125	125	130
BOURS	415	424	427	426
CHIS	128	129	131	133
DOURS	107	106	108	108
LIZOS	52	53	53	53
OLEAC-DEBAT	73	74	76	76
ORLEIX	889	894	893	896
SABALOS	73	72	73	73
SARROUILLES	284	283	285	292
SEMEAC	2571	2637	2650	2681
SOUES	1434	1435	1447	1474
TOTAL DES ABONNES	9768	9904	9980	10106

Soit une augmentation par rapport à 2020 de 126 abonnés soit 1.25 %.

D'autre part, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 8 jours ouvrable, ce qui signifie une ouverture de branchement avant la 10^{ème} journée suivant la réception de la demande.

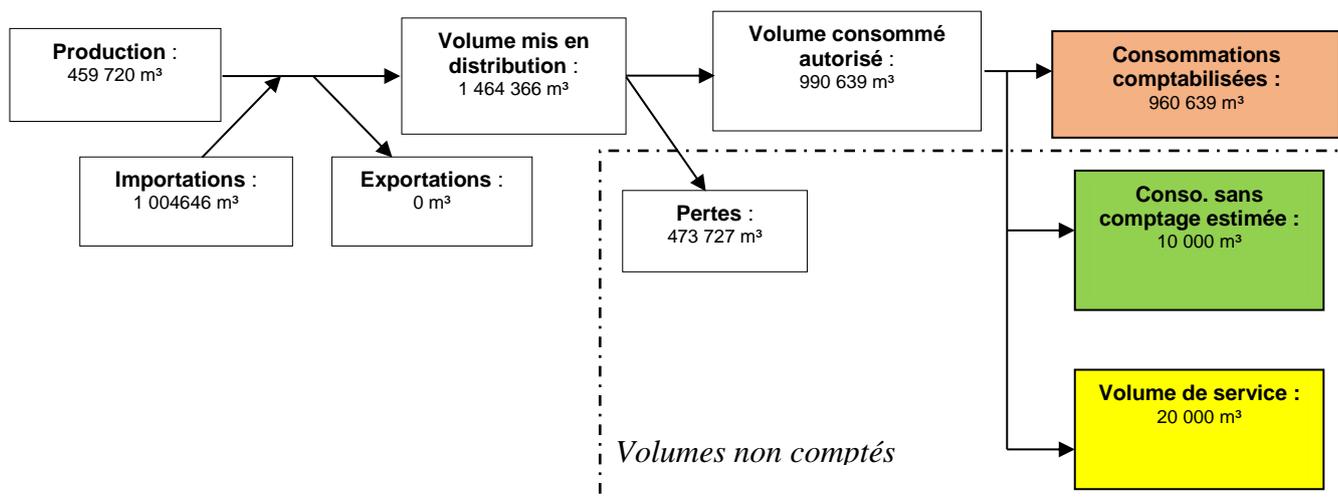
7) Les volumes facturés (après écrêtements)

Volumes facturés entre 2020 et 2021 en m ³			
	2020	2021	Variation
AUREILHAN	327819	311400	-5,01%
BOULIN	17376	14377	-17,26%
BOURS	41128	38153	-7,23%
CHIS	14096	14143	0,33%
DOURS	11739	10776	-8,20%
LIZOS	5475	4714	-13,90%
OLEAC DEBAT	8828	8496	-3,76%
ORLEIX	97298	97143	-0,16%
SABALOS	6888	6514	-5,43%
SARROUILLES	37367	35553	-4,85%
SEMEAC	266788	261607	-1,94%
SOUES	124072	125664	1,28%
Total	958874	928540	-3,16%

8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Les pertes sont constituées dans l'ordre décroissant par :

- les fuites sur le réseau
- l'utilisation des poteaux d'incendie
- les purges des réseaux d'eau
- les dégrèvements
- les nettoyages annuels des réservoirs



consommation comptabilisés (dont dégrèvements)

- volume comptabilisé non domestique (VP 201)
- volume comptabilisé domestique (VP 063)

Consommation (sans comptage) estimée (VP 221)

- prise d'eau sur les poteaux d'incendie

Volume de service (VP 220) : nettoyage des réservoirs, purges, désinfection

Les écrêtements de facture représentent 32 099 m³ (34 048 m³ en 2021)

Interventions réalisées en 2021 (suivant les diamètres de canalisation)

La synthèse des rapports de travaux de réparations effectués sur les conduites fait apparaître un nombre plus important de fuites sur les diamètres de 60 et 80 mm.

Les périodes d'intervention se situent après de fortes pluviométries et les périodes de gel.

	Branchement	40	50	60	80	100	110	125	150	175	200	250	TOTAL FUITES REPAREES
Aureilhan	1			7		1					1		10
Bours													0
Boulin													0
Chis													0
Dours													0
Lizos	1												1
Oléac-Debat	1												1
Orleix	1												1
Sabalos													0
Sarrouilles				2									2
Séméac	1			6	1	1	1						10
Soues						1							1

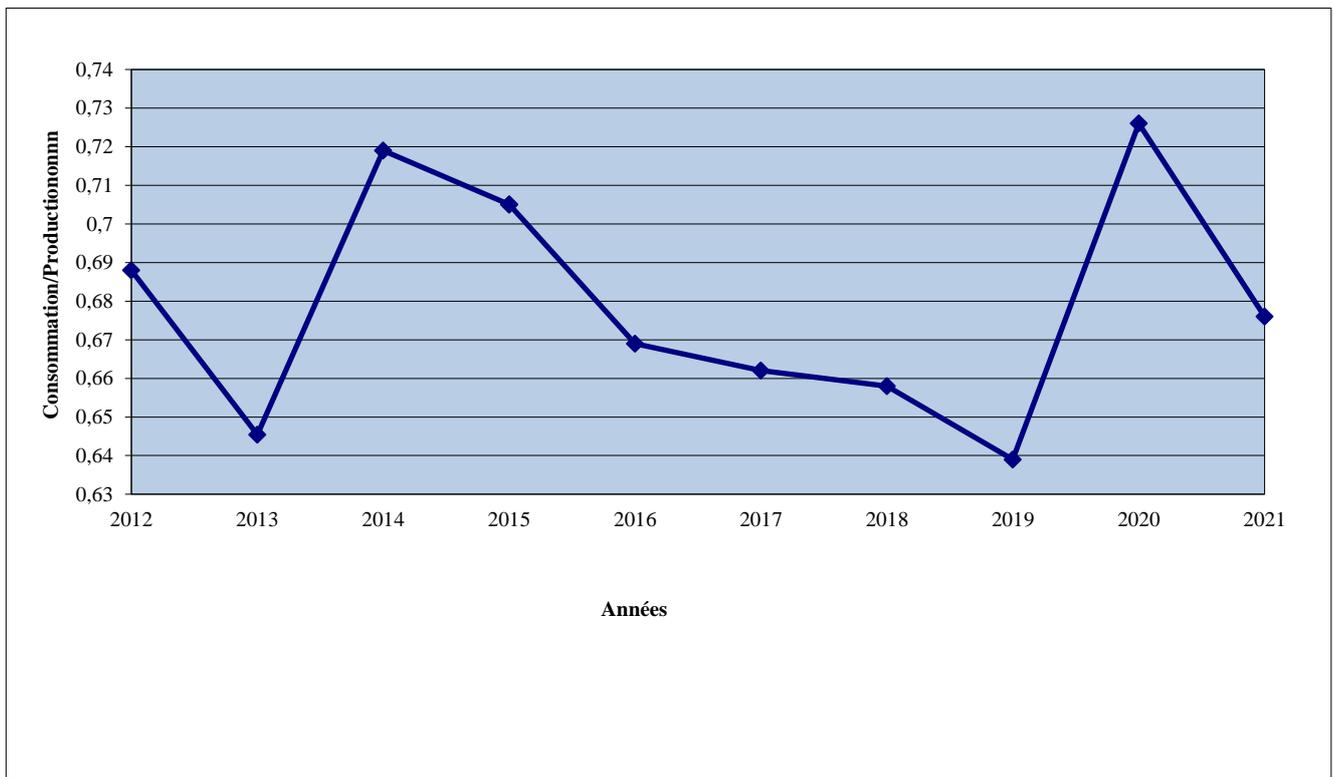
NOMBRE DE FUITES REPAREES EN 2021 : 26

Tableau du nombre de fuites réparées au cours des 10 dernières années

ANNEES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites réparées	26	40	38	29	41	27	31	34	45	28	26

9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans

Année	Production (m ³)	Volume consommé autorisé (m ³)	Rendement
2012	1 459 171	1 004 753	0,688
2013	1 479 518	954 834	0,645
2014	1402386	1008305	0,719
2015	1 426 385	1 004 943	0,705
2016	1 425 122	952 827	0,669
2017	1 429 816	946 153	0,662
2018	1 557 019	1 023 864	0,658
2019	1 461 263	934 012	0,639
2020	1 416 241	1 027 883	0,726
2021	1 464 366	990 639	0,676



10) Indices de performance (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

a) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP)

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé}}{\text{longueur du réseau} * 365} = \frac{1\,464\,366 - 990\,639}{246.48 * 365} = 5.26 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

En 2020, l'Indice Linéaire de Pertes était de 4.41 m³/j/km

A titre indicatif : valeurs I.L.P acceptables par rapport au type de réseau

Type de réseau	I.L.P en m ³ /j / km
Rural	< 3
Intermédiaire	< 7
Urbain	< 20

b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le nombre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance est lié au nombre de réparations de fuites.

$$\frac{26 * 1000}{10106} = 2.57 \text{ par millier d'abonnés}$$

c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Notre indice est de 105 points sur 120. Le détail est présenté en annexe 1

Les principales caractéristiques de l'indice sont données dans le tableau ci-dessous :

Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	OUI
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement de réseau (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire de de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100 %
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériaux date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	50 %
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, PI...) et des servitudes de réseaux	OUI
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages De stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	NON
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	OUI
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement etc)	OUI
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé, Assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI

d) Indice linéaire de consommation

$$\frac{\text{conso comptabilisées} + \text{volume de service} + \text{conso sans comptage estimée}}{\text{longueur du réseau} * 365}$$
$$= \frac{960\,639 + 10\,000 + 20\,000}{246.48 * 365} = 11.01 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

En 2020, l'Indice Linéaire de Consommation était de 11.67 m³/km/j

C - LA QUALITE DE L'EAU

1) Le type de traitement

A titre préventif et suivant les qualités des ressources, le type de traitement existant a été pour 2021 :

- Station de Soues : 1 unité de traitement par chlore gazeux (renouvellement en 2014 et mise en service en 2015). Cette nouvelle unité traite automatiquement le mélange issu de la production du captage de Soues et de l'achat d'eau en gros.
- Réservoir de Sarrouilles I : 1 unité de traitement par ultra-violet (U.V.)

2) Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007.

La fréquence des contrôles est définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon 2 critères :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses :
 - bactériologiques
 - physico-chimiques
- le type d'analyse à réaliser pour :
 - la ressource (en fonction du débit)
 - la distribution (en fonction de la population)

3) Conclusions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie



Gestionnaire : Smaep Adour-Coteaux

Réseau : Adour Coteaux (065000757)



Conclusion sanitaire

2021

Eau de bonne qualité, hormis sur les pesticides qui font l'objet d'une surveillance renforcée. Des actions doivent être mises en place par l'exploitant afin de garantir la qualité de l'eau desservie (traitement, dilution, protection de la ressource...).

La procédure d'autorisation du (ou des) captages(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.



Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine souterraine.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Tous les captages ne sont pas autorisés



Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS des Hautes-Pyrénées.



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 42
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 11,2 mg/L
Concentration maximale : 18,1 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0,1 µg/L par substance 0,5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
La limite réglementaire (0,1 µg/L) a été dépassée pour l'ESA-métolachlore pour 4 prélèvements durant la période de suivi.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,16 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 21 µg/L
Concentration maximale : 30 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 14,4 °f
Concentration maximale : 15,4 °f

D– *PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT* (Situation au 31/12/21)

- Service du Secrétariat : 1 Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe
- Service de la Régie : 1 Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe
1 Agent de Maîtrise principal
- Service Technique : 1 Ingénieur principal
1 Agent de maîtrise
1 Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
2 Adjoints Techniques principal 2^{ème} classe
1 contrat PEC
1 emploi SPET 35 h
1 emploi SPET 8 h/semaine (entretien des locaux)

Le personnel du Service Technique est affecté aux tâches les plus diverses : déplacement de compteurs, réparations courantes sur le réseau ou les branchements, remplacement des compteurs, remise à niveau des bouches à clé, nettoyage des réservoirs, recherche des fuites

Il est à noter que les travaux les plus importants (réalisations d'extensions ou de remplacement des, canalisations, des branchements particuliers et des fuites importantes) nécessitent la mise en œuvre d'un personnel et de matériels plus spécifiques. Dans ce cas, le SMAEP Adour Coteaux fait appel à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande pour une période de 4 ans (2017- 2021).

II INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'EAU

1) Tarification

Le S.M.A.E.P ADOUR COTEAUX est assujéti à la T.V.A. de 5,5 %

a) Le type de tarification

Le prix de l'eau est composé d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (volume d'eau consommé).

La part fixe (abonnement), facturée au prorata temporis, est applicable à tous les abonnés, en fonction du nombre de logements et sans distinction du diamètre du compteur.

b) Les modalités de tarification

Tous les abonnés qu'ils soient ménages, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics sont soumis à la même tarification.

2) Coût de production du m³ d'eau

a) à la production de Soues

Ce prix est calculé à partir du rapport des dépenses d'exploitation engagées sur le volume produit soit
0.0371 € HT/m³

b) à l'importation

Une convention de fourniture d'eau en gros est conclue entre la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et le SMAEP Adour Coteaux pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2028.

Le tarif 2021 est de 0.0894 €/m³.

Les volumes importés sont mentionnés au 1-A-3 (page 4)

3) le prix de l'eau

Le prix de l'eau est identique pour les 12 communes constituant le SMAEP ADOUR COTEAUX

	Désignation	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50.15	50.15	0 %
Part Variable [€ HT/m ³]	le m ³	0.9752	0.9752	0 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0.1512	0.1512	0 %
	Redevance de pollution domestique	0.3300	0.3300	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

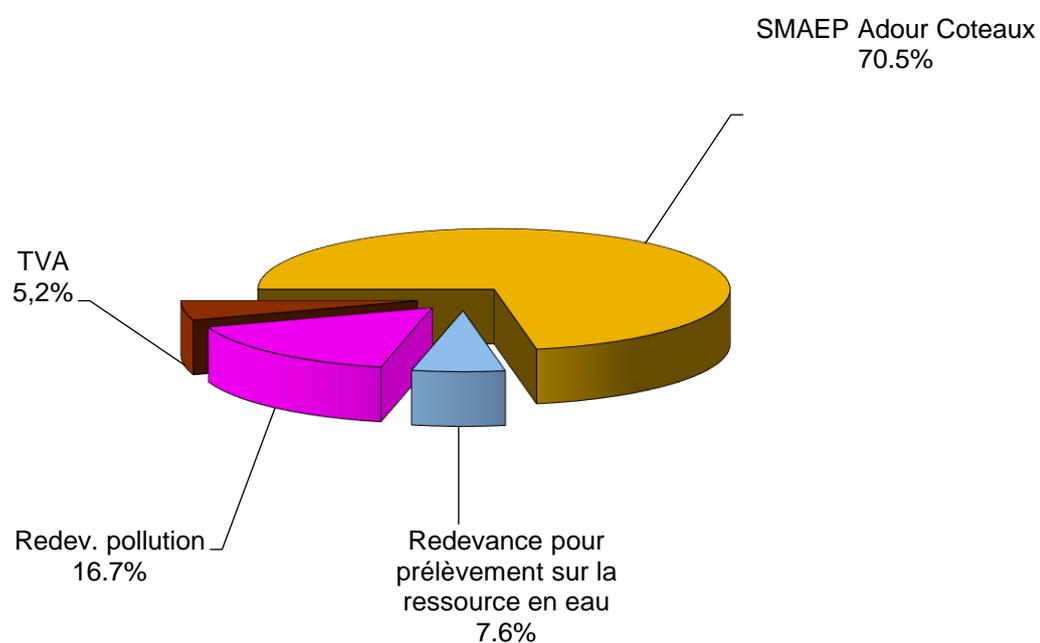
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021	Variation
SIAEP Adour Coteaux	167.17	167.17	0.00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	18.14	18.14	0.00 %
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	0.00 %
TVA	12.37	12.37	0.00 %
Total [€ TTC]	237.28	237.28	0.00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2021

1,98 €/m³

Répartition au 1er janvier 2021



B – LA DETTE**ETAT DE LA DETTE (en Euros)****ANNEE 2021**

N°contrat	Org. Prêteur	Objet de la dette	Année départ Durée	Taux	Capital initial Capital restant dû avant remboursement	Amortissements Intérêts	Annuités
51032684637-1	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2006	2007 Sur 30 ans	4.05	500 000.00 337728.19	14812.93 14277.92	29 090.85
51036537216	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2007	2008 Sur 30 ans	4.38	500 000.00 357562.45	14602.59 15661.24	30 263.83
MIN534511	CFFL	Programme tx 2008	2010 Sur 20 ans	5.14	400 000.00 214 220.46	19315.944 11010.93	30 326.87
07040851	BANQUE POPULAIRE	Programme tx 2009	2010 Sur 20 ans	2.10	200 000.00 107925.87	11019.33 2266.44	13 285.77
51073327688	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2010	2011 Sur 30 ans	4.24	530 000.00 406 045.93	13749.98 17 799.35	31 549.33
MON534512E	CFFL	Travaux réseaux	2016 Sur 20 ans	2.05	275 000.00 225583.23	12264.99 4530.57	16 795.56
MON534513	CFFL	Travaux réseaux	2018 Sur 15 ans	1.38	230 000.00 191 311.88	14435.78 2565.61	17 001.40
MON534514	CFFL	Travaux réseaux	2019 Sur 15 ans	1.44	1 000 000.00 866666.64	66666.68 12120.00	78786.68
MON533409	LA BANQUE POSTALE	Travaux réseaux	2021 Sur 15 ans	1.11	1 000 000.00 1 000 000.00	61625.56 10960.29	72585.85
TOTAL GENERAL					4 635 000.00 3 707 044.80	229093.71 90592.43	319686.14

Pourcentage du capital restant dû par organisme financier

Crédit Agricole	1 101 336.57 €	soit	29.71%
Banque populaire	107 925.87 €	soit	2.91%
Banque postale	1 000 000.00 €	soit	26.98%
CFFL	1 497 782.21 €	soit	40.40%

C – ANNEXES –

Annexe 1 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
P103_2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.	105 points				
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 40 points ==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABLI (Seuil de 40 points atteint)					
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX					
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)					
VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux mentionnant les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	100	%			
VP 240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	50	%			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP 246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			

VP Calculées automatiquement et affichées dans les entêtes de bloc :

VP 263
VP 264

15
40

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
 CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

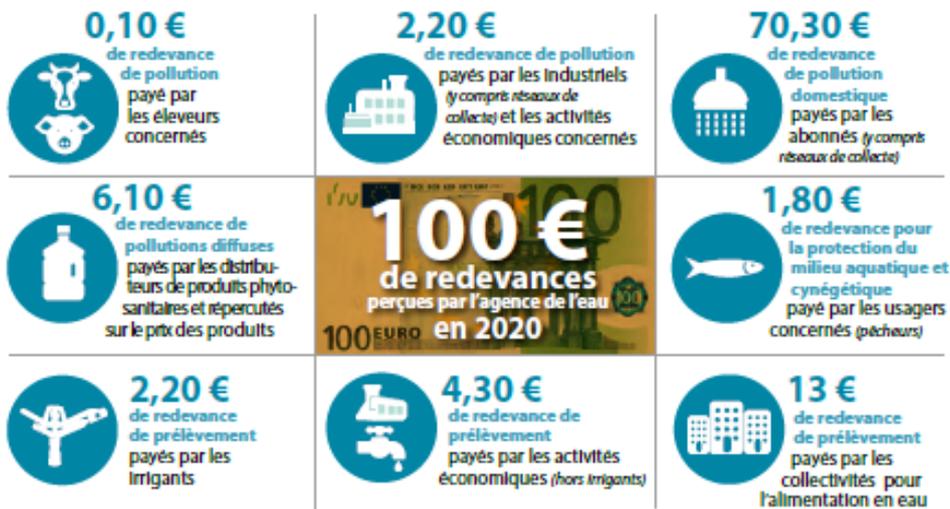


COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



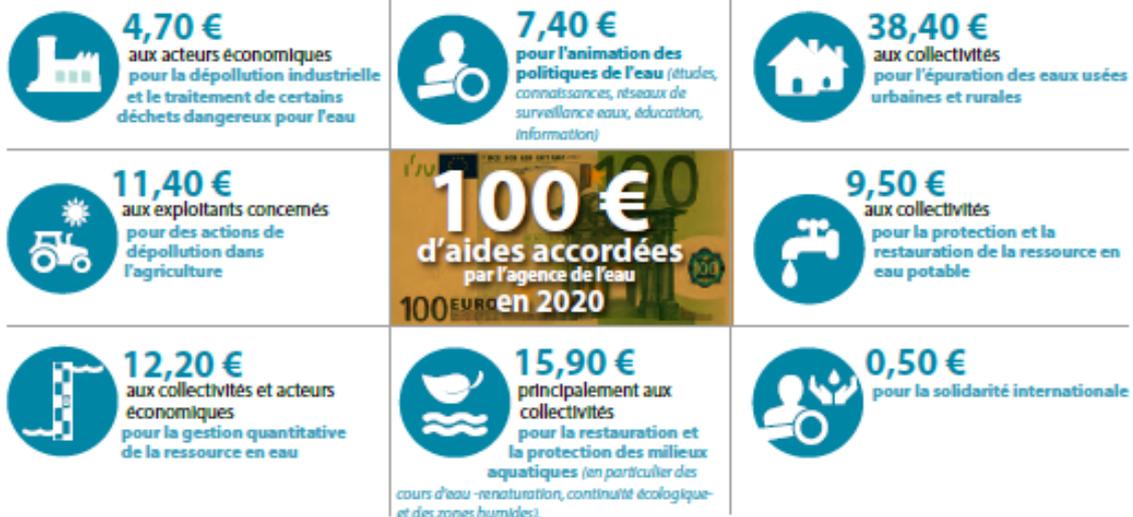
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimpermeabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

Donnez votre avis sur

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !



NOTES